

Sport und Kultur Sports et civilisations

Freiburg / Fribourg 1981

Hg./Edit.: Louis Burgener, Urs Altermatt,
Roswitha Feusi, Joseph Jung, Otto Pfändler

Sport und Kultur – Sports et civilisations.
– Bern; Frankfurt am Main; New York: Lang
1981. Freiburg 1981. – 1985.
(Europäische Hochschulschriften: Reihe 35,
Sport und Kultur; Bd. 3)
(Internationale und Interdisziplinäre
Seminare Sport und Kultur; Vol. 3)
ISBN 3-261-03507-2



PETER LANG

Bern · Frankfurt am Main · New York

LES ÉCOLIERS ET LE "SPORT" À L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

de

Franz Bierlaire

Les recueils de colloques scolaires composés par les pédagogues humanistes pour propager l'usage quotidien d'un latin correct, puisé aux meilleures sources, contiennent de nombreuses allusions aux jeux ou aux activités sportives des enfants et même des récits dialogués de compétitions disputées par les écoliers.¹ Ces dialogues constituent des sources précieuses pour l'historien des jeux et du sport, même si le déroulement de la partie qui est racontée n'est pas toujours facile à reconstituer. Le but des auteurs n'est pas, il est vrai, d'apprendre à leurs jeunes lecteurs les règles de leurs jeux habituels, mais de leur fournir le vocabulaire et les tournures dont ils ont besoin pour jouer en latin, comme le prescrit le règlement de l'école.² Les mêmes jeux revenant dans la plupart des recueils, le lecteur moderne peut heureusement faire des recoupements et même découvrir des variantes, puisque chaque manuel est le reflet des préoccupations, des activités et des distractions des écoliers d'un endroit précis: Zwolle, Leipzig, Louvain, Strasbourg, Cologne, Anvers, Amsterdam, Bâle, Lausanne ou Lille.³

Si riches qu'ils soient, ces documents doivent être complétés par d'autres sources, trop souvent négligées jusqu'ici: les programmes et les règlements scolaires⁴, les plans des études⁵; les instructions à l'usage des professeurs⁶, qui comportent souvent un chapitre sur les exercices physiques. Même s'ils n'ont jamais été appliqués ou respectés, les plans et les programmes nous renseignent sur l'importance accordée au sport et au jeu par les pédagogues de la Renaissance. Quant aux textes réglementaires, ils nous informent sur les limites dans lesquelles s'inscrivent les activités ludiques ou sportives des écoliers. Enfin, les traités d'éducation peuvent eux aussi être exploités: le point de vue de leurs auteurs, qui n'ont souvent aucune expérience de l'enseignement, est parfois différent de celui des praticiens de la pédagogie.⁷

Les pédagogues de la Renaissance n'ignorent pas que l'exercice physique est nécessaire au bon équilibre de l'enfant, "comme le repos l'est mesme de temps en temps aux terres, afin qu'elles puissent continuer d'estre fécondes".⁸ Se référant à Horace, à Quintilien, à Ovide ou au pseudo-Caton, ils insistent sur la nécessité d'accorder aux écoliers des moments de détente, afin qu'ils se remettent au travail avec plus d'entrain: "Nous ne lâchons l'arc, dit Simon Vérépée, que pour qu'ils puissent mieux tendre la corde".⁹ Les récréations,

précisera le janséniste Pierre Coustel, doivent être "propres à leur délasser l'esprit, et à leur fortifier le corps, en dissipant les humeurs qu'une vie trop sédentaire fait amasser". Aussi ce disciple lointain d'Erasmus et de Vivès recommande-t-il particulièrement les activités de plein air: "la course, les promenades, le jeu de paulme, du balon, et autres semblables"¹⁰

Le sport n'étant bénéfique que s'il est pratiqué modérément, Vérépée conseille aux maîtres de n'accorder aux enfants la permission de jouer "ni trop rapidement ni trop fréquemment" et de leur interdire les jeux dangereux comme les sauts, la lutte, la pêche et la natation.¹¹ Le saut, auquel Erasmus consacre toutefois un de ses *Colloques*¹², n'est pas seulement déconseillé après le repas, pour des raisons évidentes, que certains programmes prennent d'ailleurs soin de préciser¹³, mais aussi à tout moment de la journée, car ce sport, dit un directeur d'école, ne se pratique pas sans danger pour les tibias.¹⁴ Les sports aquatiques ne sont pas moins périlleux: les règlements scolaires interdisent formellement les baignades, un des "péchés les plus ordinaires à la jeunesse", et même les trempettes destinées à remplacer la toilette quotidienne.¹⁵ Les théoriciens de la pédagogie ne considèrent pas la natation comme un "art inutile, dangereux et à proscrire"¹⁶, mais ils recommandent aux enfants la plus extrême prudence et au précepteur une vigilance de tous les instants.¹⁷ Les maîtres d'école, eux, vont jusqu'à interdire les promenades sur les berges du fleuve qui traverse la ville.¹⁸

A chaque saison ses dangers: "L'été, fuyez l'eau; l'hiver, la neige et la glace."¹⁹ Les responsables de la discipline condamnent les glissades, les batailles de boules de neige "et autres insolences hivernales"²⁰, mais l'insistance avec laquelle ils reviennent sur ces interdictions témoigne des difficultés qu'ils ont pour se faire obéir. Les auteurs de colloques mettent en scène des écoliers modèles, respectueux du règlement, mais aussi des enfants désobéissants, victimes de leur imprudence, afin de faire prendre conscience à leurs élèves des risques qu'ils courent: "Bienheureux est celui qui par dangers d'altruy devient sage."²¹

Soucieux de la sécurité des garnements dont ils ont la charge, les pédagogues prescrivent en outre que les instruments dangereux — armes, couteaux, billes de bronze — doivent être laissés au vestiaire, sous peine de confiscation et de punition.²² La lecture des colloques nous apprend toutefois que les écoliers ne se séparaient pas volontiers de leur couteau de poche, qui leur servait à tirer au sort ou à creuser un trou dans le sol, lorsqu'ils jouaient aux boules. Peut-être est-ce pour éviter qu'ils ne soient tentés d'emporter leur canif que les auteurs suggèrent de remplacer la "fossette" par un "bâton dans terre".²³

Où et quand jouent les écoliers? S'ils énumèrent avec complaisance tous les endroits interdits (la rue, la place publique, le cimetière, l'église, les bords du fleuve)²⁴, les règlements fournissent peu d'indications sur les lieux réservés aux ébats des enfants. Les auteurs de colloques nous révèlent que le terrain

favori des écoliers n'est pas la cour ni même le jardin de l'école, mais les champs situés en dehors de la ville: la plupart du temps, le rendez-vous n'est-il pas fixé dans les fossés ou sur les remparts?²⁵ Les professeurs ratifient ce choix, à la condition que les joueurs restent groupés, qu'ils respectent les cultures, qu'ils n'effraient pas les troupeaux et qu'ils n'en profitent pas pour marauder.²⁶

À partir du milieu du XVI^e siècle, les programmes prévoient non plus seulement des moments réservés à la détente, mais parfois des journées entières de congé. Il semble toutefois que les pédagogues préfèrent les récréations aux vacances, courtes ou prolongées, pendant lesquelles les enfants échappent totalement à leur surveillance.²⁷ La pratique d'un sport qui "exerce le corps et donne appétit", tel le jeu de barres, est recommandée avant le dîner et avant le souper²⁸; celle d'un jeu plus paisible est conseillée après les repas, afin de favoriser la digestion, sans la troubler: le jeu de boules, qui ne nécessite aucun mouvement brusque et qui permet de se reposer entre les coups, est le jeu idéal à ce moment de la journée.²⁹

La plupart des jeux décrits dans les recueils de colloques — barres, boules, paume, ballon, crosse, palet — sont des jeux collectifs. Le choix des partenaires est effectué sur le terrain, en tenant compte de l'habileté des joueurs, afin que la partie reste indécise jusqu'au bout. L'enjeu est également fixé avant le début de la compétition, afin d'éviter toute contestation. Il n'est pas rare que les enfants jouent pour de l'argent, qui servira à payer les balles ou, le plus souvent, une tournée générale.³⁰ Les pédagogues, qui n'ignorent pas que la compétition s'achève généralement par une *compotatio*, n'accordent la permission de jouer qu'à la condition que la partie ne comporte pas ce que les rugbymen appellent la troisième mi-temps, mais ils ne se font aucune illusion, comme en témoigne la longue digression que Mathurin Cordier consacre, dans son *De corrupti latini sermonis emendatione*, aux joyeuses agapes qui suivent une partie de jeu de paume.³¹

Certains jeux opposent tantôt deux joueurs, tantôt deux équipes, selon l'humeur des participants. Ainsi le jeu de la boule à travers l'anneau de fer ou, comme l'appelle le Père Antoine Van Torre, le jeu de la porte à la boule, qui est représenté sur plusieurs gravures de Bruegel et qui est encore pratiqué de nos jours dans le Limbourg belge (*het beugelen*).³² Comme le jeu de boules lancées à la main vers un but précis (trou ou piquet), ce jeu nécessite une surface plane et unie, qui n'est pas toujours facile à trouver.³³

S'ils remettent volontiers en honneur des jeux hérités de l'Antiquité³⁴ ou du Moyen-Age³⁵, les pédagogues du XVI^e siècle insistent beaucoup sur les dangers du mélange des âges: les enfants sont autorisés à jouer à des jeux d'adultes, mais ils doivent jouer entre eux, avec leurs condisciples, de préférence sous la surveillance du maître ou d'un responsable désigné par lui.³⁶

Récupéré et orienté par l'éducateur, le jeu n'est qu'un exercice scolaire parmi d'autres, qui permet l'apprentissage de la conversation latine, mais aussi de la civilité des moeurs. Dans son *De civilitate morum puerilium libellus*, Erasme consacre d'ailleurs au comportement du jeune joueur un chapitre dont s'inspirent les auteurs de nombreux règlements pour codifier la conduite au jeu. Enumérant les qualités dont doivent faire preuve les enfants et surtout les défauts dont ils doivent se garder, ces pédagogues ne recommandent pas seulement de respecter les règles du jeu et les décisions de l'arbitre, ils enseignent aussi au gagnant à ménager l'amour-propre du vaincu et au perdant à accepter sa défaite sans grimacer, sans accabler ses partenaires. Le jeu forme les moeurs et il développe la sociabilité: accepter de perdre lorsque l'on est le plus fort est la principale règle de civilité à observer en jouant, et les pédagogues ne se privent pas d'indiquer aux plus adroits les moyens élégants de donner une chance de vaincre aux plus faibles, afin que tout le monde soit content, *ut sit laetitia alternata*.³⁷

A cette époque déjà, l'important n'est pas de gagner, mais de participer. Le "sport" est une école, non seulement pour l'enfant, mais aussi pour le professeur, qui apprend à mieux connaître ses élèves en les regardant jouer. Le jeu révèle le caractère: Quintilien, le maître incontesté des pédagogues de la Renaissance, l'avait déjà bien compris.³⁸

NOTES

- 1 L'ouvrage de base reste celui de A. Bömer, *Die Lateinischen Schülergespräche der Humanisten*, Amsterdam, 1966 (réimpr. de l'édition de Berlin, 1897-1899). Voir aussi, du même auteur, *Lernen und Leben auf den Humanistenschulen im Spiegel der Lateinischen Schülerdialoge*, dans: *Neue Jahrbücher für Pädagogik*, Leipzig 1899, t. 2, p. 129-141, 204-220.
- 2 Nous nous permettons de renvoyer les lecteurs à notre étude sur Le jeu à l'école latine et au collège, dans: *Les jeux à la Renaissance*, Paris, 1982, p. 482-497.
- 3 Outre les recueils étudiés par A. Bömer, dont nous avons entrepris le dépouillement avec les étudiants de l'Université de Liège, nous avons utilisé les ouvrages suivants: P. Apherdianus, *Tyrocinium linguae latinae*, Anvers 1552; C. Crocus, *Colloquiorum puerilium formulae*, Cologne 1534; E. Gallus, *Pueriles confabulatiunculae*, Anvers 1577; J. Morisot, *Colloquiorum quatuor*, Bâle, s.d.; F. Pomey, *Colloques scholastiques et moraux pour*

- l'instruction des petits écoliers, Liège 1724; A. Silvius, *Puerilium colloquiorum formulae*, Anvers 1580; J. Sylvius, *Puerorum privatae colloctiones*, Ypres 1554; A. van Torre, *Dialogi familiares*, Liège 1747.
- 4 Voir notamment R. Vormbaum, *Die evangelischen Schulordnungen des sechzehnten Jahrhunderts*, Gütersloh 1860.
 - 5 Bel exemple donné par F.G.C. Beterams, Lambertus Thomas Schenkels en zijn *Tabula pulicae scholae Mechliniensis*, dans: *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen*, t. 52 (1948), p. 98-155.
 - 6 Nous avons retenu les "Institutionum scholasticorum libri tres" de Simon Vêrépée (Anvers, 1573), le grand pédagogue de la Contre-Réforme, qui a notamment exercé son activité à Bois-le-Duc.
 - 7 Le "Traité de l'éducation de la jeunesse" de Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde (dans: *Oeuvres*, éd. par A. Lacroix, Bruxelles 1860) appartient à cette catégorie.
 - 8 P. Coustel, *Les règles de l'éducation des enfants*, t. II, p. 115, Paris 1687.
 - 9 S. Vêrépée, op. cit., p. 41-42.
 - 10 P. Coustel, op. cit., t. II, p. 117-118.
 - 11 S. Vêrépée, op. cit., p. 42-44.
 - 12 Erasme, *Colloquia*, ASD I-3, p. 170-171.
 - 13 *Illustri scholae Bregensis constitutiones*, dans: R. Vormbaum, op. cit., p. 342-343.
 - 14 P. Apherdianus, *Tyrocinium linguae latinae*, f^o 85 v^o Anvers 1552.
 - 15 "Neve in amnem aut piscinam nandi vel lavandi studio descendito": *Leges scholasticae ludi litterrarii Daventriensis*, dans: F. Bierlaire et R. Hoven, "L'école latine de Deventer vers 1536", dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. 45, p. 604-617, Bruxelles, 1974.
 - 16 E. Gallus, *Pueriles confabulationum cluae*, f^o C³ r^o, Anvers, 1577.
 - 17 Ph. Marnix de Sainte-Aldegonde, *Traité d'éducation de la jeunesse*, p. 100-101. - Voir aussi Erasme, *Colloquia*, ASD I-3, p. 171: "spectator esse malo quam certator". Même idée, mais avec une interdiction, chez S. Vêrépée, op. cit., p. 44 et chez O. Brunfels, *De disciplina et institutione puerorum*, p. 17, Paris 1536.
 - 18 F. Bierlaire et R. Hoven, art. cit., p. 615; R. Vormbaum, op. cit., p. 343.
 - 19 F.G.C. Beterams, art. cit., p. 155.
 - 20 Ch. van de Vorst, "Instructions pédagogiques de 1625 et 1647 pour les collèges de la province flamandobelge", dans: *Archivum Historicum Societatis Iesu*, t. 19, fasc. 37-38 (1950), p. 196, Rome, 1951.
 - 21 A. Silvius, *Puerilium colloquiorum formulae*, p. 174, Anvers, 1580. Voir aussi F. Pomey, *Colloques scholastiques et moraux . . .*, p. 172-175, Liège, 1724; A. van Torre, *Dialogi familiares*, p. 218-221, Liège, 1747.
 - 22 R. Vormbaum, op. cit., p. 343; F. Bierlaire et R. Hoven, art. cit., p. 610 et n. 31.

- 23 H. Schottennius, *Confabulationes tironum literariorum*, f° C⁵ r° -v°, Anvers, 1537, A. van Torre, *Dialogi familiares*, p. 197 et 215.
- 24 Voir notre n. 18.
- 25 A. van Torre, *Dialogi familiares*, p. 194; A. Barlandus, *Dialogi LVII*, f° D³ r°, Anvers, mars 1527.
- 26 F.G.C. Beterams, art. cit., p. 155.
- 27 Sur ce sujet, voir M.-A. Stevens, *Les jeux d'enfants à la Renaissance*, p. 35-38, mémoire de licence dactylographié, Liège, 1977; H. Boiraud, *Contribution à l'étude historique des congés et des vacances scolaires en France du Moyen-Age à 1914*, p. 51-74, Paris, 1971.
- 28 A. van Torre, *Dialogi familiares*, p. 227-237.
- 29 R. Vormbaum, op. cit., p. 342.
- 30 Erasme, *Colloquia*, ASD I-3, p. 168; A. Barlandus, op. cit., f° D⁴ v°; J. Morisot, *Colloquiorum libri quatuor*, p. 123.
- 31 M. Cordier, *De corrupti latini sermonis emendatione*, p. 617-618, Lyon, 1539.
- 32 J. Hoyoux, "Un jeu d'Erasme", dans *Humanisme et Renaissance*, t. 4, p. 78-80, Paris, 1937; M. Laenen, R. Renson, H. Smulders et B. Vanreusel, *Volkssporten en Kinderspelen in Vlaanderen*, p. 36-37, Bokrijk, 1979; L. Lebeer, *Catalogue raisonné des estampes de Pierre Breughel l'Ancien*, p. 130, Bruxelles, 1969.
- 33 A. van Torre, *Dialogi familiares*, p. 209 et 215.
- 34 J.C. Bulengerus, *De ludis privatis ac domesticis veterum liber unicus*, Lyon, 1627.
- 35 J. Verdon, *Les loisirs au Moyen Age*, p. 153-172, Paris, Tallandier, 1980; K. Arnold, *Kind und Gesellschaft im Mittelalter und Renaissance*, p. 67-76, Paderborn, 1980.
- 36 R. Vormbaum, op. cit., p. 343.
- 37 O. Brunfels, op. cit., p. 17; S. Vépérée, op. cit., p. 44; R. Vormbaum, op. cit., p. 343; J. Sylvius, *Puerorum privatae colloctiones*, f° 26 v°, Ypres, 1554.
- 38 Quintilien, *Institution oratoire*, I, 3, 12. Cfr Erasme, *De civilitate morum puerilium libellus*, *LB* I, col. 1042 F.